

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0015

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 JANVIER 2020,
L'an deux mille vingt , le vingt quatre janvier, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 janvier 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS :

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEVSKI, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA-SAKHO, M. CALAMITA, Mme VICTOR, Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC
M. NYA-NJIKE qui a donné pouvoir à M. TIENG

ABSENTS, EXCUSÉS :

Mme NAKACH, Mme DODOTE, M. DRAME, M. NGUYEN, Mme PHAM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARDET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020,

VU la délibération n°DEL2019_0206 du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020,

VU l'adoption du budget primitif 2020 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 janvier 2020,

CONSIDÉRANT le souhait de la Commune de participer au fonctionnement de certaines associations et du Centre communal d'action sociale de Noisiel,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L. 2311-7 susvisé du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 13 janvier 2020,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Maire Adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du budget primitif 2020 comme il suit :

	Propositions BP 2020	Vote
Ressources Humaines		
Amicale du Personnel	82 611,37	27 VOIX POUR (Mme DAGUILLANES ne prend pas part au vote).
Secours populaire	4 077,06	UNANIMITÉ
Secours catholique	4 077,06	
Les restaurants du Cœur	4 077,06	
Total	94 842,55	
Fête et Cérémonies		
ARAC (association républicaine des anciens combattants)	500,00	UNANIMITÉ
FNACA	150,00	
Amicale des anciens combattants de Noisiel	500,00	
Ecole de musique de Champs sur Marne	1 911,00	
Anciens communaux de Noisiel	150,00	27 VOIX POUR (Mme DAGUILLANES ne prend pas part au vote).
Association Boronu	686,00	UNANIMITÉ
Total	3 897,00	
Vie des Quartiers		
Amicale des locataires des deux parcs	200,00	UNANIMITÉ
Association de défense des locataires de OPH77	200,00	
Total	400,00	
Politique de la ville		
Association du Conseil Citoyen des 2 parcs / Luzard	1 500,00	UNANIMITÉ
Collège du Lizard - Contrat de ville	500,00	
La compagnie gazelle	2 000,00	

Total	4 000,00	
Enseignement		
Subventions aux parents d'élèves maternelles		
FCPE Allée des Bois	118,00	UNANIMITÉ
FCPE Ferme du Buisson	118,00	
FCPE Maryse Bastié	94,00	
FCPE Tilleuls	142,00	
Coopératives Scolaires Maternelles		
OCCE Allée des Bois	372,00	UNANIMITÉ
OCCE Bois de la Grange	396,00	
OCCE Ferme du Buisson	411,00	
OCCE Maryse Bastié	319,00	UNANIMITÉ
OCCE Noyers	301,00	
AGEMT Tilleuls	447,00	
Subventions aux parents d'élèves primaires		
FCPE Buisson Primaire	188,00	UNANIMITÉ
FCPE Jules Ferry	188,00	
FCPE Allée des Bois	212,00	
FCPE Tilleuls Primaire	212,00	
Coopératives Scolaires Primaires		
OCCE Allée des Bois	642,00	UNANIMITÉ
OCCE Bois de la Grange	482,00	
OCCE Ferme du Buisson	646,00	
OCCE Jules Ferry	595,00	
OCCE Noyers	383,00	
ACEET Tilleuls	725,00	
AEI (projet d'actions éducatives innovantes)		
Provisions écoles primaires	1 600,00	UNANIMITÉ
Provisions écoles maternelles	2 500,00	
Total	11 091,00	
Urbanisme		
Provisions	3 000,00	UNANIMITÉ
Total	3 000,00	
Animation		
VLAN Animation	3 000,00	UNANIMITÉ
Droit de citer des femmes	285,00	
Noisiel Echecs	200,00	
Antre du dragon	143,00	
Ciel de Nuit	100,00	
Le rucher Noisélien	285,00	
Dansons	100,00	
Sous Total	4 113,00	
FONJEP (Indemnisation Poste directeur) FRMJC	81 061,00	UNANIMITÉ
MPT Lizard	384 925,00	UNANIMITÉ
Sous Total	465 986,00	

Total	470 099,00	
Culture		
Compagnie Rue de la Lune	262,00	UNANIMITÉ
Quartiers de chocolat héberge collectif des artivores	300,00	
Club des poètes du Val Maubuée	238,00	
Ecoutécris	100,00	
Total	900,00	
Patrimoine		
Connaissance du Val Maubuée	200,00	UNANIMITÉ
Total	200,00	
Action Sociale Santé		
CCAS	125 000,00	26 VOIX POUR (M. VISKOVIC et M. DIOGO ne prennent pas part au vote)
Club amitié des séniors	1 772,00	UNANIMITÉ
VYV CARE ILE DE FRANCE	296,00	UNANIMITÉ
Total	127 068,00	
Jeunesse		
AFM TELETHON 77	360,03	UNANIMITÉ
Graine d'artistes		
Graines d'artistes - Fatoumata SILLAH	66,66	UNANIMITÉ
Graines d'artistes -Amandine JANVIER	66,66	
Graines d'artistes - Agnès-Gwendeline BILLE MBOUMOUA	66,66	
Graines d'artistes - Laetitia KWOK	300,00	
Graines d'artistes - Christophe LUU	500,00	
Provision Graines d'artistes	500,02	
Total	1 860,03	
Sports		
ASACN PETANQUE	300,00	UNANIMITÉ
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	600,00	
MLV BASKET VAL MAUBUEE	10 900,00	
ASAN JUDO	3 600,00	
NOISIEL LOGNES ATHLETISME	2 300,00	
CNVM NAGEURS DU VAL MAUBUEE	900,00	
HANDBALL CLUB DE NOISIEL	8 700,00	
LES LUZARDINS	300,00	
TENNIS CLUB DE NOISIEL	4 600,00	
VLAN SPORTS	1 950,00	
VOVINAM VIET VO DAO	1 050,00	
KYUDO DU VAL MAUBUEE	300,00	UNANIMITÉ
CLUB ROLLERS FRFB	1 000,00	
NOISIEL FUTSAL ACADEMY	1 500,00	
TAEKWONDO CLUB DU VM	300,00	
NOISIEL BASKET	1 500,00	
DIOUKABOXING	1 000,00	
NOISIEL NARBUDO CLUB	250,00	

A.S.U. LYCEE G DE NERVAL	200,00	
A.S.U. LYCEE RENE CASSIN	150,00	
UNSS COLLEGE LA MAILLIERE	200,00	
UNSS COLLEGE DU LUZARD	300,00	
A.S.U. COLLEGE ARCHE GUEDON	100,00	
NOISIEL FOOT ACADEMY (Nlle assoc.)	7 000,00	UNANIMITÉ
Provisions	300,00	
Provisions subventions exceptionnelles	1 750,00	
Contrats d'objectif		
HANDBALL CLUB DE NOISIEL	6 900,00	
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	400,00	
MLV BASKET VAL MAUBUEE	4 600,00	
VLAN SPORTS	1 450,00	
NOISIEL LOGNES ATHLETISME	2 000,00	UNANIMITÉ
ASAN JUDO	800,00	
TENNIS CLUB DE NOISIEL	1 000,00	
Total	68 200,00	
TOTAL GENERAL	785 557,58	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 31 JAN. 2020